

L'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tunis lance un appel à candidature\* pour la conclusion d'un contrat de prestation de services de recherche à plein temps pour un (1) Technicien Supérieur. Ce contrat n'est pas assujéti à un recrutement au niveau du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

**Diplôme, compétences et expérience exigés :**

- Technicien Supérieur en en Génie de procédés ou Génie Industrielle ou Génie Biologique.

**Description du poste:**

- Identification des déchets organiques disponibles en Tunisie, de leurs quantités et du potentiel de leur utilisation.
- Collecte et préparation de la biomasse nécessaire pour l'exploitation des pilotes industriels de gazéification et de bio-méthanisation.
- Caractérisation des déchets potentiellement exploitables en Tunisie.
- Réalisation de tests et d'expériences à échelle Pilote.
- Mise en marche et suivi quotidien du fonctionnement de l'installation.

**Structure d'affectation, durée du contrat et date du début du contrat :**

Laboratoire LAMOED-ENIT

Durée : 1 année non renouvelable à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019

**Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes:**

- Une demande de candidature motivée au nom du directeur de l'ENIT
- Un CV détaillé
- Une photo d'identité récente
- Une copie de la CIN
- Copie conforme de tous les diplômes obtenus à partir du baccalauréat.
- Une lettre de recommandation.
- Un justificatif de l'expérience professionnelle
- Bulletin N°3 délivré depuis moins de 3 mois à la date du dépôt de la candidature
- Un certificat médical délivré depuis moins de 3 mois à la date du dépôt de la candidature

**Dépôt ou envoi du dossier de candidature:**

- La demande de candidature doit être mise dans une enveloppe fermée et doit porter : Technicien Supérieur - PRF 2017-D1P1 « A NE PAS OUVRIR ».
- Le dossier de candidature est à déposer directement au bureau d'ordre de l'ENIT au Campus Universitaire Farhat Hached d'EL Manar Tunis.

**Date limite du dépôt du dossier de candidature:** 25 janvier 2019

\* conformément à la circulaire du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique N°45 /2016.